

## DOSSIER Incivilités : quand les maires sévissent

Voitures squattant des places de stationnement, habitants s'alcoolisant dans la rue, sans oublier les crottes de chiens laissées sur les trottoirs ou les poubelles jamais rentrées : des maires de la vallée de Seine ont récemment pris des arrêtés pour que ces comportements soient désormais sanctionnés par la police municipale.

Ces derniers mois, plusieurs élus de la vallée de Seine ont décidé de durcir le ton face aux comportements les moins civiques de leurs concitoyens. Certains, comme ceux d'Issou ou de Chanteloup-les-Vignes, s'en tiennent à de la prévention pour l'instant. D'autres, à l'instar des édiles de Porcheville et de Meulan-en-Yvelines, ont choisi de mettre des amendes pour convaincre.

*« La seule chose que tous les habitants partagent dans une ville, c'est l'espace public. Quand il n'est pas respecté, le vivre ensemble devient très compliqué, regrette des incivilités de certains administrés de sa commune la maire de Meulan-en-Yvelines, Cécile Zammit-Popescu (LR). C'est très triste qu'on soit obligé de prendre des arrêtés. »*

### Crottes de chien à Meulan-en-Yvelines : « des difficultés de nettoyage »

A la mi-février, l'état a décidé de sanctionner trois comportements par des amendes. Il est désormais interdit de consommer de l'alcool

dans les espaces publics meulanais, de laisser traîner les déjections de son chien, et de stationner de manière prolongée sur les places réservées aux véhicules de personnes touchées par un handicap.

*« Un moyen dur de trois à quatre personnes, des Meulanais qui ont grandi là, créent de grosses nuisances, sont régulièrement interpellés (pour*

**Le chauffeur du mois ! Code de la route : un zébra de couleur jaune peint sur la chaussée détermine un emplacement ou le stationnement est INTERDIT.**

*Les élus d'Issou ont testé le « shaming » (rendre honteux, Ndlr) pour changer le comportement des automobilistes mal garés.*



*investisse sur la voie publique, Ndlr) et coagulent des personnes extérieures », justifie-t-elle de l'interdiction de consommation d'alcool, tout en précisant : « La difficulté est d'expliquer aux habitants qu'ils n'ont rien à voir avec le centre d'hébergement d'urgence de SDF ou le centre d'aide sociale Gilbert Raby, car les gens font l'amalgame. »*

La répression des déjections canines, déjà soumise à une amende de 35 euros à Mantes-la-Jolie, relève selon elle « des difficultés de nettoyage des trottoirs étroits du centre-ville » avec les engins actuels. « Il y

*avait un volet prévention avec des distributeurs de sacs et des panneaux », indique par ailleurs l'élue, qui envisage aussi l'acquisition d'une machine de nettoyage plus adaptée.*

Si des arrêtés municipaux réprimant ces comportements sont adoptés dans de nombreuses villes du pays, le troisième est plus insolite : il vise à sanctionner les personnes handicapées utilisant abusivement les places de stationnement qui leurs sont réservées. Il ne sera plus possible de s'y garer plus de douze heures d'affilée.

*« Des habitants souffrant d'un handicap se sont plaints de ce que certains les utilisaient en permanence, ce que nous avions aussi repéré, explique l'édile de cet arrêté plus inhabituel que les deux autres. Elles sont destinées à ce qu'une personne handicapée puisse faire ses courses, aller à la pharmacie ou chez le médecin. »*

### Porcheville : 15 euros d'amende pour des poubelles qui traînent

A Porcheville, le maire Paul Le Bihan (SE) se bat, lui, contre les poubelles laissées à demeure dans les rues de la commune : « C'est inacceptable pour l'hygiène et la propreté. » Il a donc signé il y a peu un arrêté municipal permettant à la police municipale de verbaliser les contrevenants ne prenant pas la peine de les rentrer chez eux hors des jours de collecte à hauteur de 15 euros, « en cas de récidive ».

Le premier avertissement ? Les agents communaux enlèveront la poubelle, obligeant les habitants concernés à aller la chercher dans les ateliers des services techniques. Comme nombre de ses homologues de la vallée de Seine confrontés aux incivilités, il justifie ces dispositions par les plaintes de ses concitoyens : « C'est une réclamation de la part des habitants de

*la commune qui viennent réclamer, c'est comme ça qu'on en arrive à prendre des décisions. »*

D'autres maires de la vallée de Seine ont pour l'instant choisi de se contenter d'un message préventif. Concernant les dépôts sauvages de déchets, c'est le cas de Chanteloup-les-Vignes, dont les élus lancent prochainement une campagne d'affichage, mais aussi de Carrières-sous-Poissy et d'Achères avec des opérations civiques de nettoyage de la commune par les habitants.

### Dépôts de déchets : prévention à Achères, Carrières-sous-Poissy et Chanteloup-les-Vignes

En matière de prévention, la palme de l'innovation revient néanmoins à la mairie d'Issou : les élus ont testé la pratique très anglo-saxonne du « shaming » (rendre honteux, Ndlr) pour changer le comportement des automobilistes mal garés. En octobre dernier, le magazine communal mettrait ainsi en valeur en en photo « La chauffeur du mois » au véhicule stationné sur des bandes jaunes d'interdiction. L'initiative, plutôt rare en France, n'a cependant pas été renouvelée dans le numéro suivant.